Bourg-Saint-Bernard, le 28 mars 2022

OBJET : invitation à participer à deux temps d'information et d'échanges autour de l'histoire du lac du Dagour, de l'Association Foncière de Remembrement (AFR) et du projet de centrale solaire flottante sur le lac de Bourg-Saint-Bernard.

Madame, Monsieur,

Les 25 adhérents de l'AFR ont lancé en 2019 une étude visant à évaluer la faisabilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur une partie du lac du Dagour.

Comme vous le savez sans doute, notre association a créé ce lac artificiel dans les années 1980 pour sécuriser l'approvisionnement en eau des agriculteurs exerçant leur activité à Bourg-Saint-Bernard et sur une dizaine de communes des alentours.

Pendant 34 ans, le lac, propriété de l'AFR, a rempli sa fonction d'irrigation et permis le maintien et même la diversification de cultures sur 400 à 500 ha de champs.

Cependant, cet ouvrage représente un coût d'environ 100 000 euros par an, coût continuellement en augmentation alors même que les conditions économiques sont elles aussi de plus en plus difficiles, voire dramatiques, pour la profession agricole.

Les agriculteurs font partie des catégories socio-économiques les plus impactées par les crises qui se multiplient : dérèglement climatique, hausse des prix (en particulier de l'énergie), baisse des rendements, concurrence européenne déloyale, etc...

Dans un tel contexte, notre association a donc réfléchi à une solution permettant de nous aider à la fois à remplir financièrement nos obligations réglementaires en matière d'études périodiques de danger et de sécurité et à entretenir notre ouvrage en tant que propriétaire et gestionnaire du lac et des aménagements associés : digue, réseau d'irrigation, station de pompage…

L'idée d'une nouvelle source de revenus en lien avec de la production d'énergie renouvelable nous est alors apparue de bon sens pour maintenir l'équilibre financier de notre association. De plus, l'énergie solaire tient une place primordiale dans la Transition Energétique dans laquelle nous agriculteurs souhaitons prendre part.

Les élus de notre territoire, en particulier les représentants de Bourg-Saint-Bernard, Lanta, Prunet et Saussens ont eu connaissance très tôt de notre projet, qui contribuerait, à notre échelle, à la transition dans plusieurs dimensions : énergétique bien sûr, mais aussi agricole, alimentaire, économique, sans oublier la transition écologique.

Le choix de notre association de confier à EDF Renouvelables l'étude de faisabilité technique et énergétique a tenu compte de la capacité de cet opérateur à conduire ces études dans les règles de l'art souhaitées par l'AFR et de son engagement à nos côtés dans la durée (depuis le développement du projet jusqu'au démantèlement, en passant par l'installation et l'exploitation).

Ces études sont aujourd'hui terminées et le premier objet de ce courrier est de vous informer que nous avons demandé à ce que les résultats soient partagés en pleine transparence.

À l'automne 2021, nous avons constaté l'intérêt du public pour ce projet lors des réunions et permanences organisées à l'intention des habitants, des riverains et des élus, sans oublier les représentants des associations locales.

Certaines des remarques, de bon sens, ont d'ores et déjà été intégrées dans notre étude de faisabilité comme conditions importantes pour améliorer le projet : préservation de la biodiversité, entretien de la végétation et des chemins d'accès, proposition d'une solution de financement participatif…

Nous avons aussi entendu certaines critiques, auxquelles nous souhaitons répondre dans le calme, l'écoute et le respect de chacun.

Pour que ces conditions préalables à une concertation fructueuse soient réunies, nous avons mandaté un tiers garant avec qui chacune et chacun peut prendre contact pour anticiper toutes les questions, tous les sujets.

Une visite organisée par l'AFR, en présence du tiers garant de la concertation, vous permettra de découvrir ou redécouvrir l'historique du plan d'eau, son usage par les exploitants et son fonctionnement. Cette visite aura lieu le lundi 4 avril sur le site du lac du Dagour au niveau de la station de pompage (plan en annexe) de 17h à 20h.

Dans la continuité de ce rendez-vous, une réunion publique sera organisée le 14 avril à la salle polyvalente de Bourg-Saint-Bernard, (Allée du stade, 31570 Bourg Saint Bernard) de 18h à 21h afin de partager tous les aspects du projet.

Les experts indépendants qui ont travaillé sur le sujet environnemental présenteront les études qui ont été conduites et répondront ensuite à toutes les questions : Biotope pour le volet naturel, Aquascope pour le volet aquatique et IDE Environnement pour le dossier paysager.

EDF Renouvelables abordera les caractéristiques techniques et énergétiques et expliquera comment le projet tient compte des études environnementales.

Enfin, ce nouveau temps d'information et de concertation nous permettra aussi de travailler aux idées qui pourraient améliorer le projet dans un format atelier spécialement adapté.

Nous pensons que le contexte sanitaire nouvellement apaisé représente une belle opportunité pour se retrouver dans le cadre d'un débat de qualité avec tous les acteurs du territoire et nous espérons que vous serez nombreux à répondre à cette invitation dans un esprit de dialogue ouvert et serein permettant à chacun de questionner et de s'exprimer.

Le garant de la concertation se tient à votre disposition pour préparer au mieux ces prochains temps de concertation. N'hésitez pas à prendre contact avec lui.

Dans l'attente d'avoir le plaisir d'échanger avec vous, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

Daniel Salviac
Président

Pour prendre contact avec le tiers garant de la concertation :
Adrien Deymier
adrien.deymier@ethics-group.com
06 79 39 29 06

Accès à la station de pompage